

Zeitschrift: Rapport annuel / Office national suisse du tourisme
Band: 36 (1976)

Rubrik: L'année touristique 1976

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POLITIQUE DU TOURISME

Instituée en 1973, la *commission consultative fédérale pour le tourisme* a poursuivi ses travaux comme organe de coordination entre les divers départements de l'administration centrale. Comme l'an passé, elle a aussi et surtout fait progresser l'élaboration d'une conception touristique suisse axée sur trois volets: importance économique du tourisme, préservation des régions de détente, et amélioration des conditions de séjour des hôtes.

Le référendum ayant été saisi, la loi fédérale de 1974 sur l'*aménagement du territoire* soumise au verdict du peuple le 13 juin a été rejetée à la faible majorité de 51 % des voix, mais à l'écrasante majorité des cantons, dont la plupart des cantons touristiques. Pour sauvegarder l'acquis que constituent les zones protégées à titre provisoire, le gouvernement a demandé aux Chambres dès fin juin de proroger jusqu'à la fin de 1979 au maximum la validité de l'arrêté fédéral de mars 1972 instituant des mesures urgentes en matière d'aménagement du territoire, ce que le Parlement a approuvé au début d'octobre.

Pour l'*aide structurelle aux régions de montagne*, qui sont la plupart des régions touristiques, passé 30 millions de francs ont été investis avec l'appui de la Confédération; toutefois, la majeure partie des régions désignées au sens de la loi de 1976 n'ont pas encore adopté la conception d'ensemble de leur développement économique. Par ailleurs,

le Parlement a voté en juin une loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements dans les régions de montagne par le truchement de la Coopérative suisse de cautionnement.

Au chapitre de l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger, que règle un arrêté fédéral baptisé «*lex Furgler*», une ordonnance prise le 10 novembre, avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1977, a apporté plusieurs assouplissements pour les localités à vocation touristique: Le nombre des habitants et des nuitées sera désormais pris en considération pour déterminer la «proportion considérable» de la propriété foncière en mains étrangères. D'autre part, les résidences secondaires peuvent être vendues sans limitation lorsqu'elles sont exploitées à des fins hôtelières. Au cours de l'automne, les quatre cantons touristiques des Grisons, du Tessin, du Valais et de Vaud ont attiré l'attention des autorités fédérales sur les difficultés suscitées par la «*lex Furgler*» en période de récession conjoncturelle.

La *protection de l'environnement*, qui conditionne l'avenir des activités touristiques, n'a pas enregistré de développements spectaculaires. Nécessité coûteuse, elle se trouve actuellement handicapée par la situation précaire de l'économie et, spécialement, des finances publiques. Néanmoins, plus de 70 % de la population suisse habite déjà dans des communes raccordées à une station d'épuration des eaux, pour ne citer qu'un exemple assez éloquent.

Pour ce qui est des mesures intéressant l'hôtellerie et la restauration – notamment l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier de la loi fédérale sur le crédit à l'hôtellerie et un prêt de 5 millions à la Société suisse de crédit hôtelier, ainsi que les débats du Parlement sur la taxe à la valeur ajoutée – nous renvoyons le lecteur au chapitre ultérieur du présent rapport. Il en va de même pour l'aide accrue de la Confédération à la *propagande touristique* réalisée par notre office national.

Dans les *cantons*, la question des *taxes de séjour* a fait l'objet de nouvelles clarifications: En Valais, avec le règlement d'exécution de la loi sur l'organisation de l'Union valaisanne du tourisme et des sociétés de développement, et au canton de Berne qui a publié en mai un modèle de règlement avec directives pour les taxes de séjour. D'autre part, une loi cantonale sur le tourisme a été votée par la Landsgemeinde d'*Appenzell Rhodes extérieures*. Aux *Grisons*, le peuple a refusé une seconde fois d'augmenter la contribution publique à l'office cantonal du tourisme tandis que le gouvernement mettait en chantier une loi sur le tourisme.

Pour la *coopération au développement*, la Confédération a poursuivi ses projets au Kenya, en Tunisie et en Indonésie pour la formation du personnel hôtelier.

LES INSTITUTIONS

Votée le 19 mars, une loi fédérale a institué une commission de coordination pour la *présence de la Suisse à l'étranger*. L'ordonnance d'application prise en novembre a précisé que notre office national faisait partie de la commission, composée de vingt membres au maximum dont les représentants de trois départements fédéraux, de la fondation Pro Helvetia, de l'Office suisse d'expansion commerciale, etc.

Au plan international, l'*Organisation mondiale du tourisme* (OMT) dont la Suisse est désormais membre a commencé ses activités à Madrid en janvier (voir le chapitre «Organisations internationales» du présent rapport).

L'OFFRE TOURISTIQUE ET LA VIE ÉCONOMIQUE

Si elle est restée précaire tout au long de l'année, la situation économique a enregistré deux résultats appréciables: une partie du chômage a été résorbée et, surtout, l'indice des prix à la consommation n'a augmenté que très faiblement: 1,3%, contre 3,4% en 1975 et 7,6% en 1974. La stabilisation de nos prix face à ceux de l'étranger que continue de frapper la poussée inflationniste permet aux entreprises exportatrices – à celles du tourisme en particulier – de mieux résister à la compétition internationale.

L'essor économique, qui avait tardé à se manifester durant le premier semestre, a perdu de son élan au cours de l'été et de l'automne, spécialement dans les secteurs tributaires de l'étranger. A l'intérieur, c'est le bâtiment qui souffre toujours le plus de la récession. Dans l'ensemble, le produit national brut, estimé à 146,5 milliards de francs, s'est stabilisé en termes réels au niveau de l'année précédente (en 1975, recul de 7% en valeur réelle). Malgré les trois plans de relance fédéraux, qui devraient déclencher plusieurs milliards de travaux, les perspectives restaient très incertaines en fin d'année. Soucieux de préserver l'acquis, le peuple suisse a approuvé très largement, le 5 décembre, le maintien de la surveillance des prix et un arrêté sur l'encadrement du crédit.

LA DEMANDE TOURISTIQUE

La *demande intérieure* a diminué d'environ 4% pour les prestations hôtelières et de 0,5% pour l'hébergement complémentaire. La stabilisation des revenus disponibles en période de récession et l'attrait exercé par le niveau des prix touristiques à l'étranger expliquent en bonne part cette évolution, malgré les conditions météorologiques favorables qui ont régné en Suisse durant l'été et l'automne.

Pour la *demande internationale*, on note également dans l'ensemble des moyens d'hébergement suis-

ses une baisse, contenue dans des limites étroites, à mettre en parallèle avec le tassement des échanges touristiques internationaux qui a suivi, en 1976, la reprise de l'année 1975. Pour l'économie mondiale, l'année en cours aura aussi été celle des espoirs déçus puisque, dans l'ensemble, les investissements se sont ralentis, les exportations sont devenues plus difficiles, la consommation a augmenté plus faiblement, le chômage est resté aigu sans que l'inflation, de l'ordre de 8%, ait été jugulée.

Pour le tourisme helvétique, cette lente détérioration accentuée par le déséquilibre persistant des balances des paiements – car la facture pétrolière reste lourde – s'est manifestée au fil des événements qui ont marqué l'année monétaire. Les *taux de change flottants* sont restés fort instables et nous ont valu toute une série de rebondissements: en février dévaluation de la peseta, en mars sortie du franc français du «serpent européen» dont il ne faisait partie que depuis juillet 1975, pression continue sur la livre et la lire qui ont reculé par rapport à toutes les autres devises, baisse sensible du DM par rapport au franc suisse durant le printemps (entraînant un recul marqué des nuitées allemandes chez nous pendant la saison estivale), etc. Au bilan de fin d'année, le franc suisse avait une fois encore renchéri par rapport à toutes les autres devises, plaçant le tourisme et les industries d'exportation devant une situation malaisée.

Pour la première fois depuis 1953, la balance du commerce a été excédentaire (+173 millions de francs), ce qui a contribué à faire monter à plus de 7 milliards de francs le *solde actif de la balance des revenus*. Cette solidité par rapport à d'autres économies moins fortunées ne restera pas sans conséquences pour notre monnaie, qui risque fort de rester « cimentée » aux taux élevés qu'on lui connaît, voire de monter encore. C'est d'autant plus probable qu'aucun contrepois du système monétaire mondial – dont la réforme semble bien bloquée – ne vient redresser une situation assez préoccupante.

Malgré les tendances protectionnistes qui se font parfois jour dans le domaine commercial, la *liberté des échanges touristiques* a été préservée dans les pays occidentaux. Pour faire obstacle à l'entrée massive de liras, le gouvernement suisse a toutefois décidé en avril d'interdire l'importation de billets de banque étrangers dont la contre-valeur est supérieure à 20 000 francs par trimestre, mais cette mesure n'a affecté en rien les mouvements touristiques.

Sur un plan plutôt politique, les possibilités de « facilitation » des voyages que recélait l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ne se sont aucunement matérialisées dans les *échanges en provenance des pays socialistes*, pas plus pour l'allocation de devises que pour la simplification des formalités. Là aussi, espoirs déçus.

LES RÉSULTATS

La baisse des nuitées étrangères ayant été légèrement plus marquée que la hausse des prix, on peut s'attendre une nouvelle fois à une contraction du solde actif de la balance du tourisme en valeur nominale. A défaut de chiffres détaillés pour 1976, qui ne sont pas encore disponibles, voici comment la situation se présentait l'année antérieure :

Les *recettes brutes* du tourisme suisse pour les échanges internationaux ont atteint 5,38 milliards de francs en 1975 (dépenses des hôtes étrangers en Suisse et transports internationaux). Leur modeste augmentation de 40 millions, ou 0,7 %, par rapport à l'année antérieure s'explique avant tout par la modération des visiteurs pour les dépenses accessoires et pour le trafic frontalier.

De leur côté, les *dépenses touristiques brutes* (dépenses des touristes suisses pour leurs séjours et leurs déplacements à l'étranger) se sont élevées à 2,87 milliards de francs. Leur accroissement relativement modeste par rapport à l'année précédente, de 60 millions ou 2,1 %, est dû entre autres au fait que les séjours des Suisses à l'étranger ont continué leur progression, de même qu'à l'augmentation des achats dans les régions frontalières. Ces chiffres laissent apparaître un *solde actif* de 2,51 milliards de francs pour notre balance du tourisme de 1975, solde en très légère régression : 20 millions, ou 0,8 % de moins qu'en 1974.

Dans la balance suisse des revenus de 1975, le tourisme suisse figure ainsi une nouvelle fois en 3^e position pour les recettes nettes, après les revenus des capitaux (5,15 milliards) et les « autres services » (2,95 milliards), poste qui groupe les droits de licence, les dépenses des organisations internationales, les commissions bancaires, etc. A l'échelle européenne, les recettes touristiques brutes de 5,58 milliards de francs placent la Suisse en 7^e position.

Relevons pour être complets que le chiffre d'affaires du *tourisme interne* (séjour et déplacements des Suisses dans le pays) reste de l'ordre de 3,5 à 4 milliards de francs.

